

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Décision DG n° 2016-135 du 22 mars 2016 portant habilitation d'un inspecteur
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

NOR : AFSM1630225S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et
livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2016-134 du 22 mars 2016 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence
nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, est
habilité à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspecteur de l'Agence natio-
nale de sécurité du médicament et des produits de santé dont le nom suit: M. Alain BARJONNET,
docteur en pharmacie.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au
Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 mars 2016.

Pour le directeur général
et par délégation :
Le directeur général adjoint,
F. HÉBERT